CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34009** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 09/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1985

Raison sociale : SOC NOUVELLE ENTREPRISE PROST

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

3 RUE COLBERT
ZONE INDUSTRIELLE
71100 CHALON-SUR-SAONE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE RCS 331761007

Siret : 331 761 007 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8120640-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 569 598 Z/1247000/001 298735/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 569 598 Z/1247000/001 298735/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/10/2026

Téléphone : 03 85 41 11 77 **Fax :**

Portable : 06 68 66 05 76

Responsabilité légale :
PINTO MARIO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : n.bernard@sneprost.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 22 487 292 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	31	24/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/11/2026 15:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.